

Marigny-Saint-Marcel le 28/12/2020

COMITE SYNDICAL DU 11/12/2020

PROCES-VERBAL

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence Pierre DUPERIER à ALBY-SUR-CHERAN.

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants, le quorum requis est de 10 élus présents à la séance.

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 2

Le nombre de voix exprimées : 9

Date de convocation du Comité Syndical : 4 décembre 2020

Titulaires présents :

Pierre DUPERIER

Roland DUBOIS, David DUBOSSON, Patricia MERMOZ

Jean-François BRESSAND

Serge BERNARD-GRANGER, Francis VAUJANY

Titulaires absents :

Vincent BOULNOIS, Hervé FERROUD-PLATTET, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY, Damien REGAIRAZ

Agnès BARILLIER, Pierre FRANCILLARD, Gilles REY

Alexis BUTTIN, Jean Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes :

Jean-Marc FOLLIET, André VUACHET

Le quorum est de nouveau fixé, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, au tiers des membres présents et non à la moitié. Le quorum étant atteint avec 9 délégués présents, la séance est ouverte à 19h30.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER a été élu secrétaire de séance

1) Transaction relative au marché de travaux « Effacement du seuil de l'Aumône » avec l'entreprise FAMY

Monsieur Duperier rappelle que par délibération en date du 8 juillet 2020, le SMIAC a conclu un marché avec l'entreprise FAMY, mandataire du Groupement composé de quatre entreprises : FAMY Pays de Savoie, SATP, Société Albanaise de Désamiantage et Millet Paysages, pour un montant total de 528 594,00€ TTC.

Ces travaux correspondent à l'effacement du seuil de l'Aumône et ont été attribués selon la procédure réglementaire et notamment l'avis consultatif de la commission d'appel d'offres en date du 25 juin 2020.

Il s'avère qu'à la suite d'une erreur matérielle de chronologie dans la procédure du marché, celui-ci bien qu'exécuté, ne peut être mandaté.

Par ailleurs, vu le délai écoulé depuis la notification de l'ordre de service, l'ensemble des prestations ont été réalisées sous contrôle du maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes SAGE Environnement.

Le Président propose, en lien avec le Trésor public, de procéder à la conclusion d'un protocole transactionnel permettant, en garantissant le montant prévu et exécuté, de régler à l'entreprise FAMY, titulaire du Groupement les sommes dues visées par le maître d'œuvre.

L'ensemble des obligations légales du groupement d'entreprises ainsi que du maître d'œuvre, sont maintenues comme initialement prévues dans le marché projeté.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

Points divers

M. Dupérier souhaite faire le point sur les animations scolaires en cours.

Il est rappelé que le programme INTERREG ALCOTRA II a débuté en septembre 2017 pour une durée de 3 ans.

En raison de la crise sanitaire le programme a bénéficié d'une prolongation d'une durée de 4 mois, la date limite initialement prévue le 4 septembre 2020 est portée au 31 décembre 2020.

Les animations scolaires de 2017 à 2020 sont inscrites au programme INTERREG ALCOTRA II, activité 3.3, pour un montant total de 88 654€ TTC, avec un taux d'aide de l'Europe de 85%.

Les animations artistiques et scientifiques sur le terrain avec les prestataires qualifiés ont été programmées par le SMIAC sur l'année scolaire (automne 2020/printemps 2021).

Il est entendu que seules les prestations réalisées avant le 31 décembre 2020 sont éligibles au programme INTERREG ALCOTRA. Les autres prestations programmées sur l'année scolaire mais restant à réaliser au-delà de cette date du 31 décembre 2020 ne bénéficient d'aucune aide extérieure.

Pascal Grillet annonce que le PNR du Massif des Bauges prendra exceptionnellement à sa charge le paiement des prestations d'animations scolaires réalisées hors programme INTERREG ALCOTRA (printemps 2021).

Madame Mermoz prend la parole pour témoigner des retours très positifs sur sa commune, de l'importance de sensibiliser les enfants à l'écosystème aquatique et de continuer à proposer cette activité aux écoles du bassin versant dans les années futures.

Pascal Grillet précise que le syndicat inscrit chaque année 20 000€ sur la ligne budgétaire « sensibilisation des scolaires » mais que cette activité est intégralement à la charge du SMIAC.

Monsieur Dupérier propose de renouveler la recherche de financements extérieurs afin de poursuivre cette activité essentielle.

La séance est levée 20h15

Le secrétaire de séance

Serge BERNARD-GRANGER

Le président du SMIAC

Pierre DUPÉRIER



